

## COMMUNE DE NORDAUSQUES

### PRINCIPALES DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LORS DE LA REUNION DU 9 JUIN 2022

#### 1/ Compte-rendu du précédent conseil :

Le compte-rendu de la réunion du 14/04/2022 est validé à l'unanimité.

#### 2/ Service Civique :

Le Conseil Municipal décide le recrutement de deux volontaires en service civique et valide les fiches missions suivantes :

##### 1/ Ambassadeur de la citoyenneté à travers le sport :

Il s'agira de promouvoir la pratique sportive au sein de l'école primaire de Nordausques et des différents clubs de la commune. Le ou la volontaire contribuera à sensibiliser le public à divers sujets qui gravitent autour de la pratique sportive (alimentation, citoyenneté...).

Actions au quotidien : Coanimer des séances de sport et d'entraînement afin de promouvoir la pratique du sport lors de temps scolaires et périscolaires selon les compétences et appétences du volontaire.

Formations obligatoires : Le ou la volontaire participera à une formation civique et citoyenne ainsi qu'une formation aux gestes de premiers secours (PSC1).

Un accompagnement quotidien ainsi que des regroupements seront mis en place pour échanger autour de sujets divers et préparer son projet d'avenir.

Le volontaire en Service Civique peut être force de proposition et faire évoluer le contenu de sa mission.

##### 2/ Ambassadeur des pratiques culturelles et associatives locales :

Il s'agira de soutenir et de promouvoir les actions culturelles et associatives du Territoire (Audomarois rose, marché de Noël, activité d'Halloween, etc...). Le ou la volontaire contribuera à promouvoir et soutenir les actions culturelles et associatives locales. Il ou elle contribuera à l'amélioration des pratiques et au renforcement du lien entre les habitants.

Actions au quotidien : Soutenir les actions culturelles et associatives locales de la commune et contribuer à l'émergence de nouvelles actions. Promouvoir les activités du territoire en participant à la communication au travers d'échange, de reportage etc... . Participer à renforcer la cohésion entre les différents acteurs et habitants du territoire, notamment en favorisant les liens intergénérationnels.

Formations obligatoires : Le ou la volontaire participera à une formation civique et citoyenne ainsi qu'à une formation aux gestes de premiers secours (PSC1).

Un accompagnement quotidien ainsi que des regroupements seront mis en place pour échanger autour de sujets divers et préparer son projet d'avenir.

Le volontaire en Service Civique peut être force de proposition et faire évoluer le contenu de sa mission.

Les contrats seront d'une durée de 6 mois. Le service civique donne lieu à une indemnité mensuelle versée directement par l'Etat au volontaire. Les frais d'alimentation ou de transport sont couverts par le versement d'une indemnité mensuelle complémentaire minimum (de 107 € 59 actuellement) versée par la commune.

Familles rurales est l'organisme qui a aidé la commune à la mise en place des missions de services civiques. Il aidera également la commune pour le recrutement.

### **3/ Convention EPF- ferme Scotté :**

Compte-tenu de l'intérêt que représente pour la commune l'acquisition de l'immeuble cadastré section AB n°63 (proche de la Maison des Loisirs dont l'agrandissement est en projet et inscrit en réserve au PLUI pour la création d'un square), le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité de ses membres de solliciter l'accompagnement de l'EPF (l'Etablissement Public Foncier) par le biais d'un conventionnement pour la réalisation de son acquisition et sa sécurisation.

### **4/ Voisins vigilants :**

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, se prononce en faveur de l'adhésion de la commune au dispositif « **Voisins Vigilants et Solidaires** », au travers de sa **plateforme web [www.voisinsvigilants.org](http://www.voisinsvigilants.org)**, **réseau de solidarité de voisinage** qui permet aux habitants d'un même secteur, d'une même rue ou d'une même résidence de **participer à la sécurité de leur cadre de vie**. Le coût annuel sera de 800 € TTC.

### **5/ Maintien en régie d'eau CAPSO :**

Après abandon du projet de fusion de la régie d'eau de la CAPSO avec le SIDEALF, Le Conseil Municipal se prononce (par 9 voix pour et 1 abstention) en faveur du maintien de la Commune au sein de la régie d'eau de la CAPSO plutôt que d'une DSP (Délégation de Service Public).

### **6/ CAPSO- demande d'achat d'un immeuble :**

Considérant l'intérêt que représente l'acquisition de l'immeuble cadastré section AB 415 et 417 pour la Commune, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres, demande à la CAPSO de préempter au nom de la Commune.

### **7/ Remise des prix -école publique :**

Monsieur le Maire informe le Conseil que finalement l'Association des Parents d'Elèves a décidé d'organiser la fête des écoles au complexe sportif de Tournehem. Il propose d'organiser la remise des prix offerts par la municipalité en faisant intervenir des personnages célèbres. Coût de la prestation 800 € avec participation financière du Comité des fêtes de 300 €. Le Conseil Municipal valide la proposition.

### **8/ Planning des élections :**

Détermination des différents postes pour la tenue du bureau de vote des élections législatives de juin 2022.

### **9/ Informations et questions diverses :**

**A/ Subvention TPS :** Monsieur le Maire demande au Conseil de réfléchir sur la demande qui lui a été faite par le Directeur de l'école d'obtenir une subvention pour les tous petits de section maternelle qui entrent à l'école en cours d'année scolaire.

**B/ Fontaine à eau :** Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une subvention peut être obtenue pour la mise en place d'une fontaine à eau à la cantine. Il a fait établir un premier devis estimatif pour l'acquisition qui s'élève à 1428 €. Le Conseil Municipal donne son accord pour faire la demande de subvention.

**C/ Terrain de football :** Monsieur le Maire rappelle qu'un crédit d'un montant de 40 000 € avait été prévu au BP 2022 pour l'acquisition d'une terrain rue de la panne pour l'agrandissement du terrain de football et que finalement le montant de cet achat s'élèvera à 38 912 € (terrain avec indemnisation 35 959 €, frais de Notaire 1700 € et frais de bornage 1253 €).

D/ Voirie : A la demande faite par Madame DUCROCQ Sabine de donner un nom à la partie de voie située rue des moines et qui dessert la ferme de M. LAY, Le Conseil propose d'implanter des panneaux reprenant les numéros de voirie des maisons de cette portion de voie.

E/ Prix : Madame BRIENNE donne le détail des prix qui vont être offerts au CM2 (Encyclopédie sur le monde marin, livre sur la citoyenneté et dictionnaire anglais-français) auxquels viendront s'ajouter des goodies offerts par la Région et le Département.

Levée de séance : 20 h 55.

La Secrétaire de séance,  
Ingrid BRIENNE.



Le Maire de Nordausques,  
Gilles DEBOVE.

